

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
18e séance
tenue le
jeudi 20 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M NAVAJOS MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.18
16 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

88-56403 5945N (F)

/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)
(A/43/235-S/19674, A/43/287-S/19740, A/43/510-S/20091, A/43/667-S/20212; A/43/184, 370, 373, 399, 480, 538, 587, 647, 671, 692 et 709)

1. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'au cours des dernières années, la crise de la dette a pris une ampleur dépassant les prévisions les plus pessimistes du début des années 80. Les capacités de nombreux pays en développement en matière de service de la dette se sont affaiblies en raison des fluctuations imprévisibles des taux de change et d'intérêt, d'une tendance croissante au protectionnisme, du niveau extrêmement bas des cours des produits de base qui constituent l'essentiel de leurs exportations et d'une augmentation nette des sorties de ressources. Il n'est pas normal que les pays en développement soient devenus exportateurs nets de ressources financières et que la Banque mondiale et le FMI reçoivent plus de ressources de ces pays qu'ils n'en mettent à leur disposition. En 1987, l'écart a atteint le chiffre de 7 milliards de dollars des Etats-Unis.

2. L'accroissement de la dette extérieure est également liée à la course aux armements, à laquelle participent de nombreux pays en développement. L'application sans retard du principe du "désarmement pour le développement" permettrait d'affecter des ressources considérables à des objectifs constructifs et contribuerait à résoudre de nombreux problèmes économiques, dont celui de la dette extérieure.

3. Il est de plus en plus évident que la dette extérieure n'est pas seulement un problème économique et financier mais qu'elle exige une solution politique dans le contexte d'une restructuration profonde de tout le système des relations économiques internationales sur une base démocratique et juste. Il serait plus facile de trouver une solution durable au problème si la sécurité économique internationale était garantie et si les relations économiques entre Etats s'établissaient conformément à des principes fondamentaux tels que la stabilité, la prévisibilité, l'égalité et l'avantage réciproque.

4. L'Union soviétique partage la préoccupation croissante des pays en développement à l'égard du coût social élevé des programmes d'ajustement structurel. Il est essentiel de tenir compte du facteur humain lors de l'élaboration de ces programmes.

5. Plusieurs propositions touchant les moyens de résoudre la crise de la dette ont récemment été faites, notamment la proposition très intéressante des Philippines concernant la mise en place d'une commission internationale mandatée pour élaborer des mesures d'ensemble visant à résoudre le problème de la dette extérieure et à opérer en même temps une réforme du système commercial international et une restructuration des institutions financières multilatérales. L'Union soviétique est disposée à considérer cette proposition dans un esprit constructif, de même que toute autre proposition ayant pour objet de trouver une solution juste et globale au problème de la dette.

/...

(M. Zvezdin, URSS)

6. Outre les crédits qu'elle a accordés aux pays en développement, l'Union soviétique a également fourni à ces pays une assistance sous forme de subventions à fonds perdus, de conditions de faveur pour le paiement de l'aide technique, de prestation de services d'experts soviétiques, de formation de personnel national et de conditions de faveur en ce qui concerne les prix à l'exportation et à l'importation. L'Union soviétique a accordé des prêts à long terme assortis de faibles taux d'intérêt et elle a octroyé aux pays en développement une assistance spéciale pour les aider à développer leurs exportations.

7. L'Union soviétique suit de très près l'évolution des négociations qui se déroulent actuellement sur le problème de la dette dans le cadre du FMI, de la Banque mondiale et du Club de Paris et considère qu'il serait utile d'établir des relations plus étroites entre ces institutions, d'une part, et la Deuxième Commission, le Conseil économique et social et la CNUCED, de l'autre, afin d'élargir l'échange d'informations.

8. La réunion de personnalités éminentes convoquée par le Secrétaire général pour examiner le problème de la dette extérieure a constitué un pas important vers une revitalisation de la participation des Nations Unies aux efforts concrets déployés pour résoudre la crise de la dette, et cette tendance positive mérite d'être accentuée. La dette extérieure figure pour la troisième fois à l'ordre du jour de la Commission et la délégation soviétique pense, comme le Groupe des 77, qu'il est temps d'élaborer des recommandations précises.

9. M. LABERGE (Canada) dit que la crise de la dette constitue un obstacle majeur à la croissance et au développement et doit être examinée d'urgence. La capacité d'emprunter des pays endettés doit être restaurée et le transfert négatif des ressources stoppé.

10. Entre autres mesures importantes prises pendant l'année en cours, il convient de mentionner les nombreux cas où la dette contractée au titre de l'aide publique au développement (APD) a été annulée, les améliorations apportées aux conditions de rééchelonnement de la dette et la création de la formule des "solutions à la carte" visant à alléger les obligations en matière de service de la dette publique.

11. Malgré l'importance des progrès, il reste encore beaucoup à faire. Le problème de la dette concerne tous les pays, car les nations deviennent de plus en plus dépendantes les unes des autres.

12. Les institutions financières internationales ont les compétences techniques voulues pour faire face à ce problème complexe, et il serait juste qu'elles étudient de près sans tarder les propositions concernant les nouveaux montages financiers et la réduction de la dette axée sur le marché. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont évidemment un rôle essentiel à jouer en la matière. En ce qui concerne les aspects politiques, le représentant du Canada espère que la Commission réussira à parvenir à un consensus sur le besoin de conserver l'impulsion acquise et de chercher plus que jamais à alléger la charge que représente le service de la dette.

/...

(M. Laberge, Canada)

13. Une augmentation des crédits accordés à des conditions de faveur par les gouvernements créanciers et par les institutions financières internationales est essentielle pour les pays les plus pauvres. En 1987, le Canada a accepté d'annuler pour plus de 700 millions de dollars des Etats-Unis de dettes contractées au titre de l'APD et son assistance, qu'il octroie en totalité sous forme de dons, va essentiellement aux secteurs les plus pauvres des économies nationales et aux pays les plus pauvres. Il continuera par ailleurs à appuyer fermement le programme d'assistance spéciale adopté par la Banque mondiale en faveur de l'Afrique subsaharienne et entend jouer un rôle actif dans les négociations menées en vue de la neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), qui revêtent une importance critique pour les pays en développement les plus pauvres.

14. Le Canada se félicite des nombreuses propositions novatrices formulées en vue d'alléger la charge du service de la dette pour les pays à revenu intermédiaire. Ces mesures devraient être appliquées de manière ponctuelle, en fonction des besoins et des capacités financières de chaque pays débiteur.

15. On admet de plus en plus que des politiques nationales judicieuses constituent un préalable indispensable à la croissance, à la génération de l'épargne nationale et à l'attraction de capitaux privés sous forme d'investissements. En outre, les critères traditionnels que sont la preuve d'une bonne gestion, la rentabilité et la capacité de remboursement sont de plus en plus pris en considération pour déterminer le volume et la destination des nouveaux courants financiers. Une augmentation des prêts publics pourrait contribuer à alléger la charge de la dette, mais ne saurait remplacer les apports de capitaux privés. Ces apports ne reprendront, et le transfert négatif net de ressources qui s'opère actuellement ne s'inversera, que lorsque les bailleurs de fonds commerciaux reprendront confiance dans la capacité de gestion des emprunteurs, et que s'instaurera une atmosphère politique favorable aux investissements.

16. La délégation canadienne convient que le problème de la dette doit être résolu par la croissance économique, par des financements supplémentaires, par des politiques nationales efficaces dans les pays débiteurs et par un perfectionnement de la stratégie de la dette. Il ne faut pas négliger les incidences que l'ajustement peut avoir sur le plan social et sur le plan du développement. Si la charge de la dette était allégée, un sérieux obstacle au processus de développement serait levé.

17. M. TEEHANKEE (Philippines) dit que, bien que les efforts déployés pour résoudre le problème de la dette aient été, dans la plupart des cas, frustrants et même traumatisants pour les pays lourdement endettés, certains faits récents sont encourageants. Un mécanisme novateur de conversion de la dette a été adopté pour le Mexique et la Bolivie, le capital global de la Banque mondiale a augmenté, un système a été mis en place pour protéger les programmes de pays contre les facteurs externes défavorables et des concessions sur le principal comme sur l'intérêt ont été accordées à plusieurs des pays les plus pauvres dans le cadre du rééchelonnement de la dette approuvé par le Club de Paris. Lors des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale qui se sont tenues à Berlin

/...

(M. Teehankee, Philippines)

en septembre 1988, le Directeur général du Fonds et le Président de la Banque mondiale ont tous deux lancé un appel à un nouveau transfert de ressources internationales au profit des pays en développement afin de susciter une croissance équilibrée et d'engendrer la prospérité.

18. La communauté internationale a formulé de nombreuses propositions novatrices, au nombre desquelles figurent des mécanismes selon lesquels un intermédiaire délivrerait des obligations aux banques contre la prise en charge, au rabais, des prêts accordés aux pays en développement, l'apport d'argent frais aux débiteurs financés grâce à un accroissement des flux de capitaux publics, de la fourniture de garanties publiques sur les prêts et l'attribution de nouveaux droits de tirage spéciaux. La délégation philippine apprécie en particulier l'initiative prise par le Japon à l'effet de promouvoir un programme de titralisation de certaines dettes exigibles et de rééchelonnement des autres, ainsi que la proposition faite par la France d'une solution globale au problème de la dette.

19. Le rapport du Secrétaire général (A/43/647) contient plusieurs propositions nouvelles, toutes axées sur l'idée qu'il faut régler le problème du déséquilibre entre les exigences et les capacités en matière de service de la dette. Pour supprimer ce déséquilibre, il faut nécessairement soulager les pays débiteurs des contraintes financières extérieures qui entravent leur croissance.

20. La dette extérieure a été reconnue comme l'une des principales raisons pour lesquelles la relance économique et le développement restent hors de portée de la plupart des pays en développement. Dans l'ensemble, les termes de l'échange des pays qui ont des problèmes de service de la dette restent inchangés, et la persistance du transfert négatif net de ressources financières, qui a grevé tout spécialement l'économie des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, n'a fait qu'aggraver la situation.

21. L'expérience des Philippines est analogue. Ce pays s'attend à ce que son transfert négatif net de ressources se maintienne à son niveau actuel de 8 milliards de dollars des Etats-Unis durant les cinq années à venir. En 1988, environ 28 % de ses recettes de compte courant seront absorbées par le service de la dette extérieure; un tel taux ne peut être maintenu à long terme. Une grande partie de la dette extérieure des Philippines, qui atteint presque 30 milliards de dollars des Etats-Unis, est constituée par des fonds qui ont été purement et simplement volés par le dictateur renversé ou détournés au bénéfice de particuliers et de sociétés privilégiés autorisés à emprunter de fortes sommes de sources étrangères avec la garantie et l'aval du Gouvernement.

22. Les Etats Membres de l'ONU ont la capacité de traduire sous forme de politiques concrètes les nouveaux moyens qui ont été suggérés pour aborder le problème de la dette. L'étape suivante devrait être d'officialiser un mécanisme propre à compléter et faciliter l'application des mesures que les pays, les institutions financières multilatérales et d'autres organismes sont appelés à mettre en oeuvre. La commission indépendante proposée par le Ministre philippin des affaires étrangères a un rôle à jouer à cet égard, et la délégation philippine se félicite que la délégation soviétique se soit déclarée en faveur de cette

/...

(M. Teehankee, Philippines)

proposition. Le Secrétaire général devrait s'engager plus avant dans la poursuite de mesures appropriées en mettant en route un vaste processus de consultation de haut niveau avec les chefs d'Etat ou de gouvernement et les responsables des institutions financières privées et institutions spécialisées compétentes afin de contribuer à l'émergence d'une conception et d'une approche commune de la solution du problème de la dette.

23. M. DJOGLAF (Algérie) dit qu'en dépit des sacrifices consentis et des politiques d'ajustement entreprises par les pays débiteurs à des coûts sociaux et politiques élevés, les perspectives de solution durable de la crise demeurent toujours aussi incertaines.

24. Si la stratégie en application a permis d'éviter un effondrement du système financier international, elle n'a pas restauré pour autant la normalité des relations, pas plus qu'elle n'a inversé le transfert négatif des ressources. Elle a permis au système financier international d'organiser en toute quiétude sa protection, mais n'a rien fait pour la relance de la croissance économique. En fait, en raison de ses effets déflationnistes, la stratégie a mis en péril les perspectives du développement économique ainsi que la viabilité des investissements passés.

25. L'emprunt extérieur n'est plus un moyen d'accélérer la croissance économique des pays en développement, mais un facteur supplémentaire de drainage de leurs maigres ressources. Traditionnellement pourvoyeurs à bas prix de matières premières et de ressources humaines, ces pays ont été transformés en bailleurs de fonds forcés de la survie d'un système de relations économiques internationales qui vont à l'encontre de leurs intérêts essentiels, étant donné que l'emprunt extérieur a eu pour effet d'accroître la dépendance du Sud à l'égard du Nord et de creuser l'écart économique, social et technologique entre ces deux parties du monde.

26. La crise de l'endettement extérieur révèle les échecs dérivant d'une perception erronée du concept de l'interdépendance des nations et montre que le système actuel n'est pas en mesure de faire face à l'évolution des réalités économiques internationales et de satisfaire la communauté d'intérêts des parties.

27. Le fait que l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Etats américains, lors de leurs récentes réunions, ont consacré leurs délibérations exclusivement à la question de la dette et que celle-ci a été évoquée au Sommet de Toronto atteste des dimensions hautement politiques que revêt cette question. La crise est politique parce qu'elle menace la paix et la sécurité internationales et met en jeu la solvabilité et la stabilité interne des pays affectés. En outre, les causes de cette crise sont enracinées dans un système de relations économiques internationales bâti sur la domination de la minorité, alors que la majorité dépendante supporte une part démesurée du fardeau.

28. Il incombe aux pays créanciers de faire preuve de la volonté politique nécessaire à l'adoption d'une nouvelle stratégie internationale coopérative tenant compte des capacités de remboursement et de la nécessité d'un partage équitable des responsabilités. Cette volonté devrait se traduire par des actions politiques concrètes.

/...

29. M. WALTER (Tchécoslovaquie) dit que des mesures partielles, pour résoudre le problème de la dette, ne sauraient remplacer des solutions durables de portée mondiale. Si les mesures prises à ce jour sont insuffisantes, elles n'en ont pas moins leur place dans la stratégie de la dette. Cette stratégie doit être conçue et mise en oeuvre sur la base d'un dialogue évolutif. Entre autres mesures, on pourrait envisager, par exemple, de réduire les taux d'intérêt réels, de stabiliser les termes de l'échange et de garantir de diverses manières de nouveaux crédits qui seraient concédés à des conditions avantageuses. Ces mesures pourraient servir de complément aux efforts déployés sur un plan général en vue d'instaurer une coordination macro-économique, d'éliminer les déséquilibres extérieurs et fiscaux d'un certain nombre de pays, de supprimer les obstacles du protectionnisme, d'ouvrir les marchés aux exportations des pays débiteurs et de mettre un terme au courant inverse de ressources. Les appels lancés par le Secrétaire général aux pays créanciers pour qu'ils procèdent à des ajustements confèrent une dimension nouvelle et nécessaire à la revendication selon laquelle la crise devrait être résolue sur la base d'un partage des responsabilités.

30. Il existe encore des différences profondes entre bien des pays, en ce qui concerne la manière dont ces pays conçoivent le problème de la dette; il est indispensable de concilier les intérêts des créanciers et les besoins des débiteurs. Il est également nécessaire de mettre au point des mesures visant à empêcher que le service de la dette devienne un obstacle au développement ou un moyen de pression économique, voire politique. De nombreux pays débiteurs ont déjà pris unilatéralement plusieurs mesures visant à défendre leurs intérêts contre les incidences négatives du service de la dette et les conditions posées par les institutions financières internationales.

31. A la réunion précédente, le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine a lu une déclaration conjointe des pays socialistes sur la conjoncture monétaire et financière internationale. Cette déclaration contient un certain nombre d'idées qui se trouvent également reflétées dans d'autres documents récents sur la question. Une prise de conscience croissante de la nécessité urgente de résoudre le problème de la dette extérieure a permis à l'Assemblée générale d'adopter, deux années de suite, une résolution qui, de même que l'Acte final de la septième session de la CNUCED, ouvre des perspectives politiques qui permettent d'espérer une solution à ce problème mondial.

32. Il faut relancer le dialogue économique international, compte tenu de la persistance de la crise. Les travaux de la Deuxième Commission pourraient contribuer à faire avancer l'élaboration d'une stratégie visant à résoudre le problème de la dette extérieure. Les initiatives ayant pour objet de restructurer les relations économiques internationales sont également utiles à cette fin. A ce propos, la délégation tchécoslovaque appuie la proposition de réunir une conférence internationale sur les mécanismes monétaires et financiers pour le développement.

33. M. LAGO SILVA (Cuba) dit que les relations économiques internationales continuent d'être marquées par l'inégalité et la discrimination. La crise de la dette, dont les effets néfastes se font sentir partout, favorise ceux qui tiennent à perpétuer la dépendance néocoloniale des pays du tiers monde. Malgré les

/...

(M. Lago Silva, Cuba)

diverses solutions classiques qui ont été proposées, la dette extérieure a grandi dans des proportions telles qu'il est devenu manifestement impossible de la rembourser ou de la recouvrer.

34. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, la solution du problème passe par la réduction des obligations au titre du service de la dette et l'annulation d'une partie de celle-ci. Elle ne peut se faire au détriment des programmes de croissance économique et de développement.

35. Au cours des cinq dernières années, l'Amérique latine a profondément régressé. Sa dette extérieure a presque décuplé. Les apports financiers si magnanimement offerts par le système bancaire internationale ont été fortement comprimés, et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est devenue exportatrice de capitaux. Les pays de la région consacrent en moyenne 40 % de leurs recettes d'exportation au service de la dette. En Afrique, la situation est tout aussi mauvaise, puisque peu de pays africains peuvent honorer leurs obligations financières. La crise de la dette étant un phénomène universel, elle requiert des solutions auxquelles participent tous les Etats, en préparation de l'instauration d'un système juste et équitable de relations économiques internationales, c'est-à-dire d'un nouvel ordre économique international.

36. Une fois la dette extérieure annulée, il sera possible d'instaurer cet ordre grâce à des mesures telles que la suppression des monopoles sur les marchés des produits de base, l'abolition du protectionnisme, l'accroissement de l'aide publique au développement et l'acheminement de flux généraux de ressources vers le tiers monde et la cessation des sorties de capitaux des pays en développement.

37. Les grands pays créanciers doivent prendre conscience de l'ampleur du problème et permettre la conclusion d'accords entre créanciers et débiteurs fondés sur la notion de partage des responsabilités. Il faut établir une stratégie commune pour trouver des solutions mutuellement avantageuses. Le potentiel économique et commercial des pays en développement et leur rôle dans l'économie mondiale ne doivent pas être sous-estimés.

38. Tant que la crise n'est pas résolue, il ne peut être question ni de stabilité durable à l'échelle mondiale ni de croissance économique ou de progrès social soutenus dans les pays débiteurs sous-développés. Il est temps d'instaurer un dialogue véritablement constructif et de mettre en oeuvre des mesures efficaces tenant compte des justes exigences de ces pays.

39. M. SALAZAR (Guatemala) dit que tout examen du problème de la dette extérieure doit tenir compte des liens inextricables qui existent entre d'une part le développement du commerce et la relance du processus de développement et d'autre part l'amélioration de la capacité de remboursement de la dette. Une relance du commerce et de la croissance dans les pays débiteurs permettrait de résoudre le problème de la dette extérieure. La situation exige une puissante volonté politique afin, par exemple, de supprimer les subventions à la production accordées dans les pays développés au détriment des producteurs du tiers monde et d'ouvrir les

/...

(M. Salazar, Guatemala)

débouchés aux pays en développement. Les pays développés doivent décider des sacrifices à consentir pour résoudre un problème qui se répercutera inévitablement sur leurs propres économies.

40. Le Guatemala approuve la proposition de réunir une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et espère que cette session bénéficiera de l'appui technique et politique nécessaire.

41. En ce qui concerne l'Amérique centrale, l'orateur déclare qu'il sera impossible de relancer l'économie de cette région tant que les hémorragies de ressources se poursuivront. Il lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les propositions énoncées dans le plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale. La relance du développement économique dans la région contribuerait à désamorcer les tensions politiques et sociales et à améliorer les relations commerciales de l'ensemble de l'Amérique latine. Compte tenu des vigoureuses tentatives déployées pour rétablir la paix dans la région et y faire cesser les effusions de sang, les pays donateurs qui approuvent le plan spécial devraient redoubler d'efforts pour améliorer la situation critique qui y règne.

42. M. MALEKO (République-Unie de Tanzanie) dit que les ratios dette/exportations très élevés des pays de l'Afrique subsaharienne sont essentiellement dus au fait que certaines de leurs exportations de produits de base ont chuté en volume et que ce phénomène a été aggravé par la baisse des cours mondiaux des produits de base. Il faut remédier sans délai à cette situation pour permettre à ces pays d'augmenter plus rapidement leur épargne intérieure. L'accès limité aux marchés financiers a encore accentué le problème. Les pays débiteurs ne sont plus solvables et n'ont que très peu accès aux facilités de crédit. Les modestes crédits mis à leur disposition sont généralement assortis de taux d'intérêt élevés.

43. Les pays développés ont appliqué des mesures protectionnistes draconiennes pour exclure de leurs marchés les exportations des pays en développement. Dans ces conditions, les pays débiteurs n'ont pu se dégager du cercle vicieux de la dette. Les pays tributaires des exportations de produits de base se féliciteraient de la création attendue depuis longtemps du Fonds commun pour les produits de base. Les pays développés devraient les aider à prendre des mesures pour stabiliser leurs exportations de produits primaires en s'inspirant des systèmes Stabex et Sysmin, établis par la Convention de Lomé, qui concernent les échanges entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les pays membres de la Communauté économique européenne.

44. Certains pays ont eu recours au rééchelonnement pour alléger leurs difficultés en matière de dette. Cette solution s'est toutefois révélée coûteuse; elle ne convient donc pas aux pays en développement à faible revenu lourdement endettés, qui ne peuvent utiliser que des apports financiers fournis à des conditions très favorables. L'augmentation des ressources de l'IDA et du financement compensatoire jouera aussi un rôle important. Les créanciers doivent accorder des conditions spéciales aux pays les moins avancés pour alléger le poids de la dette qui entrave leur croissance économique et leur développement.

/...

(M. Maleko, Tanzanie)

45. La délégation de la République-Unie de Tanzanie est encouragée par la volonté politique grandissante que certains pays développés manifestent en vue de trouver des solutions à la crise de la dette. Les sept grandes nations industrialisées ont examiné très attentivement ce problème au sommet de Toronto, et l'orateur espère que des décisions concrètes seront prises pour appliquer les mesures énoncées dans la Déclaration économique adoptée lors de cette réunion, et que l'on examinera les propositions faites par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

46. La délégation de la République-Unie de Tanzanie appuie la demande de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement. Elle espère sincèrement que cette session, qui devrait avoir lieu en 1990 au plus tard, examinera avec l'attention voulue les problèmes actuels de l'économie mondiale, et notamment la dette des pays en développement.

47. M. CAPRIROLO (Bolivie) dit que la crise de la dette extérieure est devenue un obstacle majeur à la croissance et au développement des pays en développement, et même de tous les pays. La dette limite les importations des pays débiteurs, notamment ceux d'Amérique latine, et exerce un effet négatif sur la balance commerciale des grands pays développés.

48. La stratégie de la dette n'a pas entraîné d'améliorations notables. Si elle n'est pas modifiée, la situation s'aggravera ou, au mieux, restera au stade où elle était au début de la crise, en 1982. Le débat général qui a eu lieu à la Commission a montré que les grands déséquilibres commerciaux et financiers se poursuivraient à moyen terme et que la croissance des pays développés serait lente. Dans la conjoncture actuelle, caractérisée par l'atonie des prix des produits de base, le protectionnisme et le transfert négatif des ressources, il est anachronique que les pays développés demandent davantage d'efforts aux pays en développement et ceci ne peut avoir que des résultats de plus en plus minces. Sans un allègement simultané de la dette et du service de celle-ci, tout effort entrepris par les pays en développement pour surmonter les obstacles de l'ajustement et relancer la croissance et le développement sur une base permanente se révélera parfaitement inutile. Poursuivre dans la même voie sans alléger les restrictions externes n'aboutira qu'à renforcer la dette sociale dans les pays en développement.

49. Il faut accorder une plus grande attention aux événements positifs dans la recherche d'une solution à la crise. Le Sommet de Toronto et les éléments apportés par chaque gouvernement montrent qu'on prend davantage conscience du problème et ils pourraient être considérés comme le début d'une initiative partagée dans la recherche de solutions. Le consensus grandissant en faveur de la proposition de la CNUCED consistant à réduire la dette pour toutes les catégories de débiteurs mérite un examen approfondi.

50. M. AYUBI (Afghanistan) dit que l'accroissement de la dette extérieure des pays en développement s'est traduit par une forte inversion des flux de ressources financières dont ces pays ont instamment besoin pour assurer leur développement économique. Les pays en développement doivent payer chaque année plus de 70 milliards de dollars d'intérêt à leurs créanciers. Tel est le résultat inévitable d'un environnement économique défavorable. L'instabilité actuelle du système monétaire international a encore aggravé la crise de la dette. La restructuration de la dette n'a pas résolu le problème, malgré le léger effet qu'elle a eu sur les conditions de paiement. La délégation afghane préconise des solutions à long terme par le moyen de négociations justes et raisonnables, sur la base du partage des responsabilités, pour résoudre les problèmes de la dette extérieure, du développement, du financement et de la relance de l'économie internationale.

51. La solution à la crise de la dette exige des mesures collectives pour lever les obstacles au développement économique dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Il faut en outre trouver les moyens de fournir des ressources suffisantes aux pays en développement. Les taux d'intérêt doivent être réduits et les délais de remboursement étendus. Les paiements au titre du service de la dette doivent être limités à un pourcentage des recettes d'exportation compatible avec les besoins de chaque pays en matière de développement économique et social, et les conditions intolérables fixées par les institutions financières internationales doivent être fondamentalement modifiées.

52. L'Afghanistan estime que la sécurité économique des Etats est une condition essentielle à l'instauration de relations économiques fiables au plan international, et il est favorable à l'application de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, au lancement de négociations à l'échelle mondiale sur la coopération économique internationale pour le développement et à la tenue d'une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

53. Le PRESIDENT, en réponse aux demandes présentées par un certain nombre de délégations, propose d'inclure dans les documents à examiner au titre du point 82 le rapport du Secrétaire général sur les tendances du marché international des produits agricoles en ce qui concerne en particulier la part des pays en développement dans le commerce de ces produits (E/1988/70).

54. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 5.